



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060540

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/06/2025 15H32 C:000032 I:39096
V/REF : 1013399
V/Email reçu le Jeudi 05/06/2025 à 15H32

SELON DEVIS N° 5060020

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : LA BELLERIVE
100 A RUE DE L'HOMONT
01340 MALAFRETAZ

Feillens, le 25 Juin 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 100 A RUE DE L'HOMONT - MALAFRETAZ - MR LAHOUAZI 0768855904 - LGT 1003
- RDC

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5060020 DU 05/06/2025
D UN MONTANT DE 288,09 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme I. FREDET-LANCIOLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL
REPLACEMENT TABLIER VOLET ROULANT CUISINE
REGLAGE ET CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
REGLAGE FENTRE CUISINE PLUS SEJOUR
NOTRE INTERVENTION DU 24 JUIN 2025

OBSERVATIONS : DS TT EMAIL ENVOYÉ LE 05/06/25 A 09H07 MME I. FREDET-LANCIOLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	288,09	288,09



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060540

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	288,09
T.V.A. a 10,00%	28,80
TOTAL T.T.C.En EURO	316,89

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1013399 du 05/06/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel: 04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
Travaux Urgents sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N° 826 674 du 22/05/2025

THCMEIPP Tvx Travaux Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marcé : M - 230709001-1

Lieu d'intervention

MR LAHOUAZI Abdelouadoud

100 A Rue de l'Homont

LE BELLERIVE

01340 MALAFRETAZ

Téléphone : 07.68.85.59.04

01847-00001-00001-00003 H Type 3 F RDC Etage : RDC

Date entrée: 22/07/2024

Délai

Date limite exécution : 20/06/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 validation du DEVIS N° 5060020	1,00	288,08	288,08	28,81	316,89
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, graisse, graissage des pièces en mouvement, remise en état et réglage des vantaux, compris toutes sujétions cuisine pour	2,00	40,92	81,84	8,18	90,02
Total H.T.					369,92
Total TVA					36,99
Total TTC					406,91

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLE Isabelle le 05/06/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution

Nom, Prénom, Date et Signature

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 100 A Rue de l'Homont LE BELLERIVE 01340 MALAFRETAZ

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, murs fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades ni les revêtements
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage pour les immeubles situés en métropole

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à BOURG EN BRESSE

le 05/06/2025

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1013399